



# EAU ET ASSAINISSEMENT EN HAÏTI

Etat des lieux du secteur

Perspectives et opportunités pour la coopération décentralisée et non gouvernementale

---

**Compte-rendu de la rencontre**

*Mercredi 4 juillet, 10h00 – 12h00*

---

## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>Revue Sectorielle Eau et Assainissement en Haïti .....</b>	<b>2</b>
<b>Acteurs ONG : l'expérience du GRET Haïti à Port-au-Prince .....</b>	<b>4</b>
<b>Coopération décentralisée : opportunités et contraintes d'intervention.....</b>	<b>5</b>
<b>Questions et débats .....</b>	<b>5</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>7</b>
<b>Liste des participants .....</b>	<b>7</b>

## Introduction

**Haïti**, qui est le pays le moins développé des Amériques et qui occupe le 153<sup>e</sup> rang (2004) de l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD, affiche les pires indicateurs socioéconomiques de l'hémisphère Ouest.

Les dernières évolutions en Haïti (apaisement politique et apparition des communes notamment) permettent aujourd'hui un renouveau de l'aide publique internationale, notamment dans le secteur de l'accès à l'eau potable et l'assainissement (AEPA) qui se traduit par un accroissement de la mobilisation des bailleurs bi et multi latéraux. Du côté des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale, on observe :

- une hausse des interventions menées par les ONG spécialisées en AEPA,
- des manifestations d'intérêt de la part de collectivités locales et ONG françaises pour s'impliquer sur le secteur AEPA en Haïti,
- des manifestations d'intérêt de la part de certains partenaires financiers privilégiés des ONG et collectivités locales françaises (notamment les agences de l'eau).

Le nouveau contexte haïtien apparaît aujourd'hui particulièrement propice au déploiement des actions conduites par les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale.

Dans le cadre de la visite en France de Monsieur **Gérald Jean-Baptiste**, ancien Directeur de la CAMEP à Port-au-Prince et actuellement responsable de la Réforme du Secteur Eau et Assainissement en Haïti au sein du MTPTC<sup>1</sup>, et de **Daniel Henrys**, directeur du GRET Haïti, le GRET, pS-Eau et Collectif Haïti ont invité plusieurs acteurs de la solidarité internationale à venir partager leurs expériences afin de mieux identifier les opportunités et perspectives pour la coopération décentralisée et non gouvernementale en Haïti.

## Revue Sectorielle Eau et Assainissement en Haïti

*Gérald Jean-Baptiste, MTPTC*

Les nombreux investissements dont a bénéficié le secteur AEPA en Haïti n'ont pas permis une évolution notable du taux de couverture. Et les deux entreprises d'Etat en charge du service en milieu rural (SNEP) et en milieu urbain (CAMEP) s'avèrent totalement dépassées. Face à la dégradation croissante des réseaux existants et à la dégradation de la ressource en eau, une nouvelle forme de gestion du service s'avère nécessaire.

La réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement, en cours d'adoption, vise les principaux objectifs suivants :

- Rapprocher le service des populations à travers :
  - l'attribution progressive de la maîtrise d'ouvrage des réseaux aux collectivités locales.
  - la déconcentration des services nationaux avec la création des Opérateurs Régionaux pour l'Eau Potable et l'Assainissement (OREPA), structures régionales en charge de la maîtrise d'ouvrage des réseaux, en attendant leur transfert aux communes.

---

<sup>1</sup> Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications

- la reconnaissance juridique des comités de gestion assurant aujourd'hui le service de l'eau dans les quartiers, en tant que Comités d'Alimentation en Eau Potable et en Assainissement (CAEPA).
- Renforcer le rôle de l'Etat à travers :
  - la création d'une autorité de régulation (DGEPA - Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement). Elle sera chargée de répertorier et de coordonner l'action de tous les opérateurs intervenant dans le secteur (et notamment les ONG), d'élaborer les principes indicateurs pour la gestion, de définir les normes techniques de réseaux et les objectifs de qualité de service pour le milieu urbain et le milieu rural, d'établir les normes de calcul des grilles tarifaires et de mettre en place un plan d'investissement pour les 15 prochaines années en Haïti.
  - la mise en place d'un cadre de concertation avec les ONG, les bailleurs de fonds et autres acteurs du secteur.
  - la constitution d'un Observatoire National pour l'eau potable et l'assainissement.

L'Etat attend une plus grande collaboration avec les acteurs du secteur pour évaluer les investissements et suivre l'évolution de la couverture. L'Etat doit pouvoir assurer son rôle de contrôle et de coordination.

- Améliorer la gestion du service à travers :
  - la mise en place de modes de gestion visant à la pérennisation du service (avec récupération des coûts) ;
  - la participation du secteur privé à la gestion du service en milieu rural et en milieu urbain pour impliquer les opérateurs professionnels compétents en gestion, issus de la communauté ;
  - le choix de lier la construction des réseaux à leur exploitation pour favoriser le bon dimensionnement des ouvrages : cela se traduit par le lancement d'appels d'offres proposant aux entreprises en charge de la construction des réseaux, d'en assurer la gestion pendant 3 ans.

Le projet de loi soumis au parlement en mars, est toujours à l'étude. Des démarches sont en cours pour accélérer l'examen du projet dont le vote devrait se faire avant septembre 2007.

Dès sa ratification par les parlementaires, seront créés la DGEPA puis progressivement les OREPAs.

Les bailleurs (BID, BM, AFD...) sont prêts à appuyer cette réforme. Une étude prévue début septembre devrait proposer une organisation institutionnelle la plus optimale du secteur.

Néanmoins, la mise en œuvre de la réforme doit s'accompagner d'investissements. Or, les fonds sont insuffisants : l'argent actuellement mobilisé correspond à d'anciens fonds de 1998, non utilisés à cause des problèmes politiques de l'époque. Si Haïti est en quête de gros financements, la coopération décentralisée et non gouvernementale est surtout attendue en milieu rural.

En milieu rural, 20 millions USD seront utilisés pour la construction de petits systèmes d'eau avec de nouvelles méthodes de gestion, nécessitant la mise en place d'opérateurs professionnels issus de la communauté (petits opérateurs économiques locaux. Une expérience pilote a été menée dans le sud du pays. Les résultats de cette expérience sont toutefois mitigés. D'autres expériences sont à tenter pour mieux appréhender les spécificités du monde rural.

## Acteurs ONG : l'expérience du GRET Haïti à Port-au-Prince

*Daniel Henrys, GRET*

En 1995, dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'eau dans les bidonvilles de Port-au-Prince, le GRET Haïti a bénéficié d'un financement ECHO de l'UE pour un petit projet sur 6 quartiers, ensuite étendu à 8 avant que d'autres lignes de financement de l'UE ne soient mobilisées. Aujourd'hui 47 quartiers ont bénéficié de ce programme.

Dès le départ, le GRET a choisi de travailler avec l'institution d'Etat chargée du service de l'eau en milieu urbain, la CAMEP, pour mettre en oeuvre le principe d'une délégation de la gestion de l'eau à des organisations de quartier (créées pour la plupart dans le cadre du projet).

Le Comité d'Alimentation en Eau Potable (CAEP) mis en place au niveau du quartier, assure la gestion et l'entretien du réseau à partir du compteur de tête situé à l'entrée du quartier. Le prix de l'eau couvre le coût de l'eau fournie par la CAMEP, les frais d'entretien du réseau à l'intérieur du quartier, la rémunération des vendeurs d'eau assurant la distribution au niveau des bornes-fontaines également équipées de compteurs. Les recettes issues de la vente de l'eau contribuent également au financement d'activités visant l'amélioration du cadre de vie dans le quartier (équipements publics, animations, etc.).

Le succès de cette démarche sur les services eau potable a permis de la développer au niveau d'autres services : électricité, santé communautaire...

Dès 1999, la CAMEP a créé une unité spéciale chargée de gérer l'approvisionnement en eau des bidonvilles (USQD : Unité Spéciale pour les Quartiers Défavorisés) et notamment de contractualiser avec les CAEP mis en place, qui ont ainsi gagné en légitimité à défaut d'une reconnaissance juridique.

Aujourd'hui, la démarche initiée par le GRET rencontre des limites, notamment liées à l'incapacité de la CAMEP à fournir l'eau comme elle le devrait, sur tous les quartiers (problème de production mais aussi crise interne).

La disparition annoncée de ses partenaires institutionnels (CAMEP et SNEP) amène le GRET à réfléchir à de nouvelles modalités d'intervention en Haïti. Dans cette perspective, il expérimente la loi cadre - avant sa promulgation - dans les villes secondaires en lien avec le SNEP : il apparaît que le statut embryonnaire des collectivités locales appelées à assurer la maîtrise d'ouvrage des réseaux constitue la principale contrainte.

Parmi les défis majeurs identifiés en Haïti, le GRET envisage de travailler à la reconnaissance juridique des comités de gestion d'eau (CAEP), au renforcement des collectivités locales, à la collaboration avec les nouvelles autorités compétentes (OREPA et DGEPA) et à la question de l'assainissement dans les quartiers périurbains.

## Coopération décentralisée : opportunités et contraintes d'intervention

Jean-Pierre David, AIMF

Port-au-Prince est membre de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) depuis sa création voici 27 ans. Pétionville et Carrefour ont également rejoint l'AIMF et Delmas travaille avec l'association sans en être membre.

La démarche première de l'AIMF est de renforcer les capacités des maires, en tant que maîtres d'ouvrage. Ces derniers proposent leurs projets à l'AIMF qui les finance habituellement, à hauteur de 80% du coût total (20% restant à la charge de la mairie).

Les projets Eau financés sont généralement réalisés en collaboration avec des partenaires techniques comme les syndicats des eaux, les agences de l'eau, etc.

En Haïti, l'AIMF intervient plutôt à hauteur de 100%. Mais à ce jour, les actions de l'AIMF – concentrées dans la région de Port-au-Prince - demeurent inabouties :

- 1- A Delmas, projet de construction d'une école de 12 classes (100 000 €). Après 2 ans, faute de proposition de terrain par le maire, l'AIMF retire son engagement.
- 2- A Carrefour, projet de réhabilitation d'une école (15 000 €). Suite au retour des factures pour paiement, un financement complémentaire (50 000 €) est envisagé pour une extension. Mais la visite sur place qui va suivre, révèle que rien n'avait été fait !
- 3- A Port-au-Prince, le projet de réhabilitation de l'hôtel Simbie (140 000 €) n'a toujours pas débuté après 18 mois et la nomination successive 3 maires et l'absence de réactions aux sollicitations de l'AIMF.

L'AIMF dont l'objectif est de faire des investissements en lien avec les maires, nouveaux maîtres d'ouvrage, a le sentiment de travailler avec une coquille vide.

Un sentiment plus ou moins partagé au regard des constats suivants :

- manque notable de moyens matériels (absence d'équipements et de locaux adaptés) et humains (personnel non payé...) au niveau des mairies ;
- manque de motivation et/ou de compétence au niveau des élus, pas toujours réactifs aux sollicitations de leurs partenaires et souvent absents de leur mairie ;
- manque de reconnaissance des élus par certaines ONG qui n'ont pas toujours la démarche d'informer les mairies de leurs actions sur le territoire communal.

## Questions et débats

### De la reconnaissance des comités de gestion

La réforme légalise la délégation de gestion par les maîtres d'ouvrage des réseaux (OREPA dans un premier temps, communes à terme).

Dans ce cadre, des opérateurs privés compétents pourront assurer le service de l'eau. Mais en milieu rural, l'expérience des comités de gestion est à renforcer. Ceux-ci pourront bénéficier d'une reconnaissance juridique, et constituer des CAEPA.

### Du positionnement des ONG dans le contexte institutionnel en mutation. Faut-il appuyer les OREPA ? les communes ?

Face aux difficultés constatées au niveau des mairies, le projet de loi prévoit un transfert progressif de la maîtrise d'ouvrage des réseaux aux communes. La maîtrise d'ouvrage des réseaux restera au niveau des OREPA tant que les mairies ne répondront pas à un certain

nombre de critères de gestion et ne bénéficieront pas d'un appui institutionnel pour développer leurs compétences et moyens. De fait, des partenariats tripartites sont envisageables, réunissant collectivités locales au Nord, collectivités locales au Sud et OREPA.

Il sera nécessaire d'appuyer les OREPA qui auront la responsabilité de la gestion des réseaux. Il y aura inévitablement des risques de conflit d'intérêts entre les OREPA et les communes. Ce sera à la DGEPA de les gérer via un contrat entre l'Etat et la municipalité.

A Aquin, le GRET Haïti a mis en place un comité de gestion. Les maires ont voulu prendre le pouvoir. Ce problème a pu être dépassé avec la création d'un comité de pilotage réunissant tous les acteurs impliqués, dont les maires.

### **De la justification de la dissolution des structures existantes**

La CAMEP est un Etablissement Public (une entreprise d'Etat) à caractère Commercial et Industriel (EPCI) censé rendre des comptes à l'Etat et doté d'un Conseil d'Administration fonctionnel. Or, face à son obligation de service à la population, la CAMEP évolue hors de tout contrôle de l'Etat (absence de contrôle de la qualité de l'eau, de feuille de route avec des objectifs précis, etc.).

Il en est de même pour le SNEP, même s'il ne dispose pas de la même autonomie financière. Entièrement dépendant du budget de l'Etat, il n'a pas suffisamment de moyens pour assurer le suivi des 23 réseaux dont il a la charge.

### **Quelle stratégie d'intervention ?**

En 1994, le GRET Haïti a commencé à intervenir à Port-au-Prince dans un contexte d'urgence. Il a donc mené des opérations d'envergure tout en ayant conscience d'un maillon manquant dans le dispositif.

La situation a évolué depuis 1994. Aujourd'hui, il convient de travailler avec les communes émergentes. Et dans ce contexte, le facteur temps - essentiel - est à prendre en compte. Il y a nécessairement un décalage entre le temps d'un projet (classiquement 2 ou 3 ans) et le temps d'apprentissage des élus, le temps de mobilisation des usagers... plus long. Face au manque de moyens des maires pour mettre en œuvre leur politique, il faut prendre le temps de les rencontrer, et ne pas jeter l'éponge au premier manque de transparence.

Du temps est également nécessaire pour faire évoluer les traditions : tradition de violence, tradition du pouvoir politique dans ses rapports avec la société civile, traditions dans l'accès à l'eau, traditions dans les comportements en matière d'assainissement...

Il ne s'agit donc pas de mener un projet d'AEP d'un côté et un projet d'appui institutionnel de l'autre, mais plutôt d'engager des programmes dans le temps qui intègrent des investissements matériels et immatériels.

Pour ce faire, les collectivités françaises ont tout intérêt à s'adapter aux particularités du contexte local qui obligent à la concertation locale (travailler avec OREPA et collectivité en même temps par exemple) mais aussi à collaborer avec d'autres collectivités françaises pour travailler dans le même sens (c'est le cas par exemple entre le CRIF, CG 92 et CR Guadeloupe autour d'un projet aux Gonaïves, associant l'appui institutionnel, la protection du bassin versant et la réhabilitation d'un centre de formation professionnelle).

Entre l'approche, par le haut, à travers l'appui institutionnel et l'approche, par le bas, développée par les ONG, il existe la coopération décentralisée qui, à travers les collectivités locales, permet l'articulation entre les différents niveaux d'intervention :

- La mobilisation de l'ensemble des collectivités locales françaises autour des collectivités haïtiennes est un enjeu majeur.
- La mise en œuvre des services eau et assainissement constitue un excellent outil pour appuyer la décentralisation.

- La concertation et l'apprentissage sont indispensables pour relever le défi de l'accès à l'eau et l'assainissement.

## Conclusion

L'expérience du GRET Haïti à Port-au-Prince dans les quartiers défavorisés a montré que dans un contexte institutionnel flou (voire inexistant), la mise en œuvre de systèmes pérennes et d'envergure était envisageable.

Aujourd'hui Haïti se trouve face à une transition institutionnelle où les collectivités locales constituent à la fois une opportunité et un risque :

- une opportunité car elles sont le maillon institutionnel manquant pour la gestion locale des services de l'eau et de l'assainissement,
- un risque car ce maillon, embryonnaire et qui reste à construire, est susceptible de freiner les partenariats entre acteurs CDNG et collectivités locales haïtiennes face au manque de transparence de ces dernières dans leurs pratiques.

L'enjeu de la CDNG est donc de contribuer à la construction de la capacité institutionnelle en faisant preuve d'optimisme, de persévérance et en s'accordant le temps d'apprentissage nécessaire. C'est là la raison d'être de la coopération décentralisée, en partenariat avec les ONG.

## Liste des participants

	Prénom, Nom	Organisation
1	Jean-Pierre David	AIMF – Association Internationale des Maires Francophones
2	Lisette Provencher	Aquassistance
3	Gérard Sournia	Conseil Régional d'Ile de France
4	Gérald Jean-Baptiste	MTPTC Haïti - Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
5	Daniel Henrys	GRET Haïti
6	Emilie Barrau	GRET
7	Jacques Monvois	GRET
8	Nicolas Moreau	ID - Initiative et Développement
9	Michel Taquet	pS-Eau
10	Denis Désille	pS-Eau
11	Séverine Champetier	pS-Eau
12	Marc Vézina	SEDIF – Syndicat des Eaux d'Ile de France
13	Laurent Doyen	SIAAP – Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
14	Alexandre Brailowsky	Suez Environnement
15	Raphaëlle Yon - Araud	Suez Environnement